

Vérification d'analyses d'égalité salariale

Formation obligatoire pour les réviseurs responsables conformément à la loi sur l'égalité

12 juin 2020 (Lausanne, journée entière)

Séminaire reconnu par le
Bureau fédéral de l'égalité entre
femmes et hommes

- À compter du 1^{er} juillet 2020, les entreprises de 100 collaborateurs ou plus doivent procéder à une analyse de l'égalité des salaires.
- L'analyse de l'égalité des salaires est soumise à une vérification externe.
- Les expert(e)s-comptables responsables de mission doivent suivre une formation reconnue dédiée à l'égalité salariale.
- Notre séminaire répond aux prescriptions légales et est reconnu par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public cible

- réviseurs responsables, c.-à-d. les personnes agréées par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision, envisageant de procéder à des vérifications d'analyses de l'égalité des salaires selon la loi sur l'égalité
- collaborateurs(trices) spécialisé(e)s et dirigeant(e)s d'entreprise de révision, qui envisagent de proposer des vérifications correspondantes
- représentant(e)s d'organisations pour l'égalité ou de représentations des travailleurs selon la loi sur la participation
- responsables de service du personnel d'entreprises concernées

Contexte et problématique

Au 1^{er} juillet 2020 entreront en vigueur des modifications importantes relatives à la loi sur l'égalité. Ces règles visent à améliorer la mise en œuvre de cette loi. Concrètement, les entreprises de 100 employés ou plus devront procéder à une analyse d'égalité salariale.

Cette analyse doit faire l'objet d'une vérification par un organe indépendant et les collaborateurs doivent être informés du résultat de celle-ci. Parmi ces organes indépendants pouvant procéder à des vérifications, on compte les entreprises de révision agréées au sens de la loi sur la surveillance de la révision.

Les réviseurs responsables de mission doivent cependant suivre au préalable une formation spécifique. Notre séminaire répond aux prescriptions légales et est reconnu par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).

Les entreprises concernées par les nouvelles dispositions doivent avoir effectué la première analyse d'égalité salariale d'ici fin juin 2021. La vérification de l'analyse de l'égalité des salaires doit être réalisée dans un délai d'un an après la conduite de l'analyse.

Objectifs

Notre séminaire a pour objectif de former les participants aux bases juridiques en matière d'égalité salariale, aux bases scientifiques relatives à l'analyse statistique de l'égalité salariale, ainsi qu'à l'évaluation analytique du travail non discriminatoire. Lors de ce séminaire, le thème du mandat d'audit «Vérification de l'analyse de l'égalité des salaires» sera bien entendu abordé, de même que les domaines d'audit.

Thèmes

- 1) **Conditions-cadres légales / bases légales / notion de salaire**
 - art. 8, al. 3 de la Constitution fédérale et loi sur l'égalité.
 - différences par rapport à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP)
 - notion de salaire
- 2) **Systèmes de rémunération – types de salaire**
 - principes des systèmes de rémunération et types de salaire
 - équité salariale versus égalité salariale
- 3) **Bases scientifiques relatives à l'analyse statistique de l'égalité salariale et à l'évaluation analytique du travail non discriminatoire**

4) Méthode d'analyse scientifique et conforme au droit: facteurs/statistique objectifs et non-discriminatoires

- principes d'une méthode d'analyse scientifique et conforme au droit: facteurs / statistique objectifs et non-discriminatoires
- analyse statistique de l'égalité salariale (analyse de régression)
- outil d'analyse standard de la Confédération (Logib), y c. cas pratiques
- évaluation analytique du travail neutre quant au genre, y c. cas pratiques
- différence par rapport aux certifications et labels existants

5) Mandat d'audit, procédure d'audit, rapport

- contenu de la vérification formelle
- caractéristiques du mandat
- programme de contrôle et standard applicable
- constatations de la vérification et reporting

Méthode

Exposés, études de cas, discussions

Responsable du séminaire

Cédric Rigoli, Expert-comptable diplômé, KPMG SA, Genève



Cédric Rigoli

Conférenciers

Nathalie Berger, CJE Sàrl, Cortaillod

Melissa Gnaegi, Experte-comptable diplômée, Mazars SA, Neuchâtel

Loran Lampart, Founding Partner, Comp-On AG, HR Solutions, Zurich

Marc Pieren, Founding Partner, Comp-On AG, HR Solutions, Zurich

Cédric Rigoli, (voir ci-dessus)

Membres du groupe de travail

«Egalité salariale» d'EXPERTSuisse:

Melissa Gnaegi, Experte-comptable diplômée, Mazars SA, Neuchâtel

Yvonne Jost, Experte-comptable diplômée, PWC SA, Berne

Michael Kaesermann, Expert-comptable diplômé, BDO SA, Soleure

David Regli, Expert-comptable diplômé, OBT SA, Berne

Cédric Rigoli, Expert-comptable diplômé, KPMG SA, Genève

Mirco Scruzzi, Expert-comptable diplômé, EY SA, Zurich

Sarah Sutter, Experte-comptable diplômée, Deloitte SA, Zurich

Liens pour s'informer/se préparer

- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité, LEg, RS 151; version du 14.12.2018: RO 2019 2815 www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2019/2815.pdf)
- Ordonnance sur la vérification de l'analyse de l'égalité des salaires (RO 2019 2819: www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2019/2819.pdf)
- Rapport explicatif du 21 août 2019 relatif à l'ordonnance sur la vérification de l'analyse de l'égalité des salaires (www.bj.admin.ch/dam/data/bj/staat/gesetzgebung/lohngleichheit/erl-lohngleichheitsanalyse-f.pdf)
- Office fédéral de la justice: documentation sur la révision de la loi sur l'égalité (www.bj.admin.ch/bj/fr/home/staat/gesetzgebung/lohngleichheit.html)
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home.html)
- Outil d'analyse standard de la Confédération (<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/outil-d-autocontrole--logib.html>)

Date

12.06.2020 journée entière

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 780.– non-membre
CHF 680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTSuisse.

Votre inscription: en ligne ou par bulletin

Le plus simple est de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante: www.expertsuisse.ch/fr-ch/offre-complete-de-formation-continue. Vous trouverez la formation continue souhaitée en saisissant le numéro de séminaire dans le champ de recherche.

- Collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
- Alumni membre individuel d'EXPERTsuisse
- Membre d'un partenaire en formation continue
- Non membre

Vérification d'analyses d'égalité salariale
 12 juin 2020 (Lausanne, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Nom de la société

Rue

Complément éventuel

NPA/Localité

Rue

N° de tél. privé

NPA/Localité

Adresse e-mail privée

N° de tél. professionnel (ligne directe)

- Facture à l'adresse privée
- Facture à l'adresse professionnelle
- Correspondance à l'adresse privée
- Correspondance à l'adresse professionnelle

Adresse e-mail professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des Conditions générales de vente (CGV) et de la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA et je les accepte. Vous trouverez les CGV et la Déclaration relative à la protection des données sur notre site Internet.

Lieu/Date

Signature

Je souhaite recevoir les dépliant des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à: EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59 ou via notre site internet www.expertsuisse.ch. Nos CGV et notre Déclaration de protection des données: www.expertsuisse.ch/fr-ch/formation-professionnelle-agb

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant la date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.